

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 17 décembre 2010
(convocation du 6 décembre 2010)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Sept Décembre Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TERRAZA Brigitte, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard à partir de 12 h 00
Mme CARTRON Françoise à M. HERITIE Michel jusqu'à 09 h 50
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard jusqu'à 11 h 20
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard à partir de 11 h 10
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. LABARDIN Michel à Mme CHAVIGNER Michèle jusqu'à 09 h 55
Mme LIRE Marie-Françoise à M. CAZENAVE Charles à partir de 11 h 50
M. PIERRE Maurice à M. SOUBABERE Pierre jusqu'à 09 h 50
M. ASSERAY Bruno à M. HURMIC Pierre
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme COLLET Brigitte jusqu'à 09 h 50

M. COUTURIER Jean-Louis à Mme LACUEY Conchita
Mlle DELTIPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime à partir de 11 h 00
M. EGRON Jean-François à Mme FAORO Michèle à partir de 11 h 10
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément jusqu'à 11 h 45
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
M. MAURIN Vincent à Mme MELLIER Claude à partir de 11 h 35
M. MOGA Alain à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. QUANCARD Denis à M. DUCASSOU Dominique
M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine jusqu'à 11 h 00
M. SENE Malick à M. DAVID Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

Maison de l'Europe Bordeaux Aquitaine
□ Subvention 2011 - Décisions

Monsieur FAVROUL présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Maison de l'Europe Bordeaux Aquitaine (MEBA) a été inaugurée le 18 décembre 2009, aboutissement d'un projet qui a vu le jour dans le cadre de la candidature de Bordeaux en tant que capitale européenne de la culture pour 2013.

Cette structure, ouverte au public, a pour objectif premier le renforcement de la citoyenneté européenne, et une meilleure compréhension de l'Europe. Elle s'est donné comme mission :

- de constituer pour le grand public un lieu d'information, voire de formation sur l'Europe et sa construction,
- de devenir lieu de ressource et d'accompagnement au montage de projets européens pour les acteurs locaux, notamment les moins armés en ingénierie (associations, etc...)
- de mettre en place des animations visant à promouvoir l'Europe sous toutes ses acceptions
- de contribuer au rayonnement européen de Bordeaux, de la Communauté Urbaine et de l'Aquitaine.

La Communauté Urbaine est associée au projet MEBA depuis son lancement, adhère à l'association comme membre de droit et dispose à ce titre de 2 représentants au Conseil d'administration. Par délibération 2010/0139 du 26 mars 2010, la Cub a par ailleurs apporté son concours financier à hauteur de 66 000€ pour 2010, aux côtés de la Région Aquitaine et la Ville de Bordeaux.

Le bilan (arrêté à mi novembre 2010) annexé fait apparaître une bonne mise en œuvre du programme initial, avec l'organisation de nombreuses manifestations, conférences, séminaires et formations au sens large, à destination de publics très diversifiés (citoyens, spécialistes, scolaires...). Par ailleurs, la MEBA est également partenaire de nombreuses opérations en lien avec la thématique européenne.

Le partenariat formé autour de la MEBA a également fait l'objet d'un engagement auprès de la ville de Bordeaux dans le cadre du contrat de co-développement 2009-2011. En cohérence avec ce contrat, la MEBA sollicite aujourd'hui, au titre de l'année 2011, une subvention de fonctionnement à hauteur de 66 000 €, afin de mener à bien ses missions. Par ailleurs, la Cub poursuivrait la mise à disposition à la ville de Bordeaux des locaux utilisés par la MEBA, la ville s'étant engagée à les acquérir à l'issue de la mise à disposition en 2011.

Le budget prévisionnel 2011 est le suivant :

**Maison de l'Europe Bordeaux Aquitaine -
Budget prévisionnel 2011**

Nature des dépenses	Montant	Nature des produits	Montant
mise à disposition 1 place Jean Jaurès	45000	mise à disposition 1 place Jean Jaurès	45000
gestion des projets	21000	subventions	
achats de prestations	15000	<i>Ville de Bordeaux</i>	66000
frais de communication	13500	<i>Communauté Urbaine de Bordeaux</i>	66000
frais de fonctionnement courant	16000	<i>Conseil Régional d'Aquitaine</i>	25000
déplacements, réception	3000	<i>Etat- dispositif d'aide- 2 contrats uniques d'insertion</i>	30500
honoraires comptables et commissaire aux comptes	6500	<i>fonds communautaires</i>	5000
charges/imprévus	2000	prestations	6000
charges de personnel		cotisations	500
<i>directeur</i>	65000		
<i>2 contrats uniques d'insertion</i>	48500		
<i>stagiaire</i>	5000		
<i>service civique</i>	3500		
TOTAL	244000	TOTAL	244000

Un projet de convention reprenant ces engagements mutuels est annexé à la présente délibération.

Ceci étant exposé, il vous est demandé Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU

- l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations
- le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- l'article L 5215-19 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- le contrat de co-développement 2009-2011 Cub/ville de Bordeaux

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT que la subvention de fonctionnement demandée par la MEBA répond aux objectifs de la Cub en matière d'affaires européennes

DECIDE

Article 1 : l'adhésion de la Cub à la Maison de l'Europe Bordeaux Aquitaine, sise 1 place Jean-Jaurès – 33000 BORDEAUX, est renouvelée pour 2011

Article 2 : une subvention de fonctionnement plafonnée à 66 000 € est accordée à la Maison de l'Europe Bordeaux Aquitaine pour l'année 2011

Article 3 : le Président est autorisé à signer la convention ci-annexée avec la Maison de l'Europe Bordeaux Aquitaine

Article 4 : la dépense correspondante est imputée sur le budget de l'exercice 2011, chapitre 65, article 6574, fonction 048, CRB D500.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 17 décembre 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
4 JANVIER 2011**

PUBLIÉ LE : 4 JANVIER 2011

M. JEAN-PIERRE FAVROUL